



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aquaculture et pêche professionnelle

Question écrite n° 85176

Texte de la question

M. Éric Jalton alerte M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la situation particulièrement dramatique des pêcheurs guadeloupéens qui souffrent de plus en plus de la pollution, du prix du gasoil, de la concurrence croissante des produits importés ainsi que de la présence de pêcheurs clandestins (locaux ou issus des îles voisines) qui rendent leur activité professionnelle particulièrement difficile à pratiquer au quotidien. Dans la mesure où la pêche satisfait les deux tiers de la demande locale et représente un chiffre d'affaires de 20 millions d'euros par an, soit plus que le marché de la banane et du sucre de canne réunis (hors produits dérivés), il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'il compte faire pour aider les pêcheurs à pérenniser leur activité dans les eaux territoriales de l'archipel.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement est appelée sur la situation difficile des pêcheurs guadeloupéens, qui ont à faire face aux pollutions marines, à la hausse des prix des carburants et à la concurrence croissante des produits importés. Sur l'ensemble des problèmes évoqués, le Gouvernement a mobilisé les services de l'État dès 2008, notamment à travers le Plan pour une pêche durable et responsable. Une enveloppe spécifique de 10 MEUR de crédits de l'État a ainsi été accordée aux régions et départements d'outre-mer, dont 4 MEUR pour la Guadeloupe, mis en place par moitié en 2008 et 2009. Des aides d'urgence ont été versées en 2008, pour environ 0,9 MEUR, compte tenu de la hausse brutale des prix du gazole. De plus, une enveloppe spécifique de 5,2 MEUR de crédits du Fonds européen pour la pêche (FEP) a également été attribuée à la Guadeloupe, pour la période 2007-2013. Elle est complétée par des contreparties nationales, de l'État, de la région et du département. Les priorités retenues dans ce cadre concernent au premier chef la modernisation et l'équipement des ports de pêche. Le plan régional d'aménagement des ports de pêche de la Guadeloupe a été approuvé en juin dernier. Il vise en substance à améliorer les installations destinées à la pêche professionnelle et à appuyer la structuration de la filière, tout en réalisant les investissements permettant d'améliorer significativement la commercialisation et donc le prix des produits. En outre, les opérations programmées permettent d'accélérer la modernisation des navires de pêche, afin de les rendre plus économes en énergie et plus sélectifs s'agissant des captures. En complément de cet appui financier, les services de l'État appuient la démarche de structuration de la profession, afin d'aboutir à la création d'une organisation de producteurs. Celle-ci est un atout indispensable, en vue d'améliorer la valorisation des produits de la pêche guadeloupéenne.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85176

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8215

Réponse publiée le : 21 septembre 2010, page 10230